



Regroupement Pédagogique Intercommunal

Saint-Cyr-sur-Menthon / Saint-Genis-sur-Menthon

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE**Année 2026/2027**

La remise des documents se fera en mairie sur les horaires d'ouverture (ou sur RDV au 03.85.36.30.43)

ÉLÈVE

Nom- Prénoms :Sexe :

Date et lieu de naissance :

FAMILLE**Situation familiale :** Marié(e)/pacsé(e)/concubin(e) Divorcé(e)/Séparé(e) du parent de l'enfant

RESPONSABLE 1 <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autre :	RESPONSABLE 2 <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autre :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tel :	Tel :
Mail :	Mail :
Date et Signature :	Date et Signature :

VISA DU MAIRE

Reçu en mairie le :

Date et signature :

LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE :

- Carte Nationale d'Identité des 2 parents
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille

Pour les parents divorcés ou séparés joindre la photocopie du dernier jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et de la résidence habituelle de l'enfant.

Ou à défaut l'attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant ci-dessous :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'AUTORISATION D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Je soussigné(e) Mme – Mpère / mère
domicilié(e).....
autorise par la présente Mme – Mpère / mère
domicilié(e),
à inscrire notre enfant.....né le.....
pour à l'école publique de Saint-Cyr-sur-Menthon.

Fait à :

Le :

Signature :

Article 441-7 du code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

- 1-d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2- de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3-de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.